La future Cité de la logistique

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

31 mai 2017

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Plan de la présentation

1. Retour sur la consultation du 28 janvier sur le projet de la Cité de la logistique
2. Retour sur le rapport de l'INM
3. Retour sur la consultation du 23 mars sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
4. Avis de motion du 2 mai (modifications du PIIA)
5. Étapes à venir

Délimitation de la Cité de la logistique présentée lors de la consultation du 28 janvier 2017

Historique des actions réglementaires de l'arrondissement

2007

Retrait de l'industrie lourde

Exigences minimales de plantation pour les projets de construction et d'agrandissement

2011

Exigence de verdir au minimum 22 % du terrain

Contrôle de l'indice de réflectance pour les aires de stationnement et les toitures (îlot de chaleur)

2014

Retrait de l'entreposage extérieur

Retrait de l'industrie du tri et de la récupération

2016

Retrait du transbordement de conteneurs

2017

USAGES AUTORISÉS

- Entreposage intérieur et commerce de gros (C.7A)
- Industrie de moyenne intensité (I.4A)
- Équipement de transport et de communication ainsi que les infrastructures (E.7(1))

Consultation du 28 janvier dirigée par l'INM

3 principaux objectifs

Informer les participants des enjeux liés au développement de la Cité de la logistique

Dégager des éléments de vision qui permettront à l'arrondissement et à la Ville de Montréal d'orienter la planification du secteur

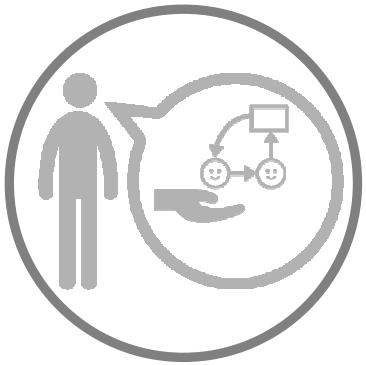

Recueillir les propositions de la population en matière d'intégration et de cohabitation harmonieuse dans le secteur, de développement économique et de création d'emplois

Consultation du 28 janvier

Matinée

Présentation de l'historique du secteur

Présentation de la réglementation et une mise en contexte de la planification de la Cité de la logistique

Présentation de l'étude de positionnement économique du projet de la Cité de la logistique

Période de questions

Après-midi

Atelier de travail

Quelles sont les conditions d'une cohabitation harmonieuse de la Cité de la logistique avec les résidents du quartier, en matière

- Environnementale
- Sociale
- Économique
- Autres

30 mémoires déposés

3 grandes orientations dégagées du rapport de l'INM suite à la consultation du 28 janvier

1

Une plus grande place pour les citoyens dans la démarche de planification

2

Les citoyens de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au cœur du nouveau pôle économique

3

Une obligation de gérer consciencieusement et rigoureusement les impacts avec des aménagements audacieux, axés sur le développement durable

Orientation 1- Une plus grande place pour les citoyens dans la démarche de planification

Lors de la consultation, les citoyens auraient souhaité :

- Une étude d’impacts du projet de la Cité de la logistique (augmentation du trafic routier, ferroviaire et des impacts sur les nuisances);
- Davantage d’informations sur les projets de prolongement de l’avenue Souligny et du boulevard de l’Assomption;
- Une implication du ministère des Transports du Québec, du Canadien National et du Port de Montréal;
- La création d’un comité de surveillance, d’un comité de bon voisinage ou d’une table de concertation;
- Un outil plus englobant que le PIIA.

Orientation 2- Les citoyens de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve au cœur du nouveau pôle économique

La Cité de la logistique : une opportunité de vitalité économique

- ✓ Lieu stratégique
- ✓ Grand potentiel économique
- ✓ Activités tournées vers l'avenir, durables et en harmonie avec les quartiers avoisinants
- ✓ Désir d'un secteur industriel exemplaire

Des emplois pour les résidents du secteur

- ✓ Emplois aux profils variés, autant pour des ouvriers que des professionnels
- ✓ Résidents de l'arrondissement priorisés dans l'embauche de personnel sur le site de la Cité de la logistique

Des entreprises impliquées dans leur milieu

- ✓ Assumer leur responsabilité sociale
- ✓ Idées pour une cohabitation harmonieuse :
  - Liens entre les entreprises et les organismes communautaires de l'arrondissement
  - Développement d'une charte d'engagement des entreprises dans leur milieu
  - Création d'un comité d'accueil pour les entreprises
  - Création d'un comité de bon voisinage ou table de concertation
  - Développement de liens avec les institutions de formation et les organisations d'intégration à l'emploi

Orientation 3- Une obligation de gérer consciencieusement et rigoureusement les impacts avec des aménagements audacieux, axés sur le développement durable

Inquiétudes exprimées

1. Crainte d'une augmentation significative du camionnage et du trafic ferroviaire;
2. Impacts négatifs potentiels sur la qualité de l'air, sur le bruit et sur la sécurité des usagers

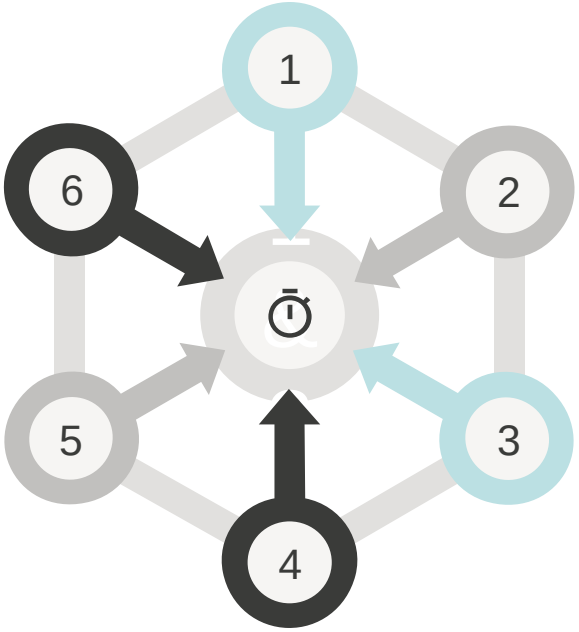

Plusieurs pistes de solutions ont été partagées par les participants quant à l'enjeu des nuisances

1. Réduire les limites de vitesse;
2. Contrôler plus sévèrement, par les autorités, le respect des normes actuelles en matière de nuisances et plus particulièrement le bruit des freins des camions;
3. Prévoir des voies réservées aux camions ou encore des voies de contournement;
4. Revoir la configuration générale des dynamiques du transport pour en limiter les impacts sur le secteur, notamment en lien avec le prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption
5. Soutenir l'électrification des transports pour les entreprises qui s'installeraient dans la Cité.
6. Créer des zones tampons entre les industries et les résidences

Orientation 3 (suite) - Une obligation de gérer consciencieusement et rigoureusement les impacts avec des aménagements audacieux, axés sur le développement durable

Conservation ou mise en valeur d'éléments déjà présents sur le territoire

- Réhabilitation et mise en valeur du ruisseau Molson
- Mise en valeur d'éléments du paysage fluvial et portuaire
- Planification d'une stratégie de verdissement
- Conservation d'espaces boisés

Faire de ce lieu un milieu exemplaire en matière environnementale

- Normes LEED
- Gestion des eaux pluviales
- Toits verts ou blancs
- Aménagements paysagers des terrains

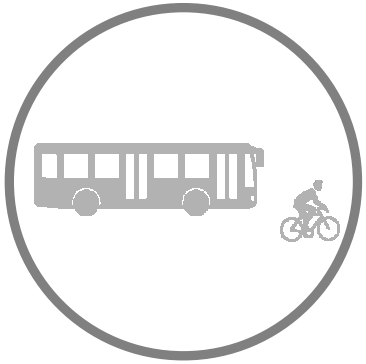

Une bonne desserte en transports collectifs et actifs

- Proximité du métro Assomption - opportunité
- Réseau d'autobus
- Infrastructures cyclables et piétonnes sécuritaires

Consultation sur le contenu du PIIA Cité de la logistique
23 mars 2017

Pour l'ensemble des projets du secteur visé

Implantation des bâtiments

Architecture des bâtiments

Aménagement paysager et aménagement des terrains

+

Projets localisés à proximité d'une zone où sont autorisés des usages sensibles
=
Études réalisées par des professionnels

- Bruit
- Émission d'odeur, de poussière, de vapeur, de gaz, de la salubrité publique
- Circulation et transport
- Éclairage

Avis de motion du PIIA – Conseil d'arrondissement du 2 mai 2017

Augmenter la distance de 150 m à 300 m d'une zone où sont autorisés un usage sensible et une industrie

Ajout des parcs dans la définition d'usage sensible

Ajout du terme cyclable au paragraphe d) du premier alinéa de l'objectif III, de l'article 120.14

« favoriser l'aménagement de parcours piétonniers et cyclables sécuritaires et éclairés »

Autres éléments à analyser et à considérer

Réhabilitation du ruisseau Molson

Gestion des eaux pluviales

Ajout de dispositions exigeant des toits verts sur les nouvelles constructions et agrandissements

Ajout de dispositions favorisant la récupération et la disposition des matériaux lors d'une démolition

Ajout de dispositions favorisant la certification LEED

Étapes à venir

- **Autres modifications, suite à la consultation du 23 mars 2017**

- **Office de consultation publique de Montréal (OCPM)**

Merci pour votre attention